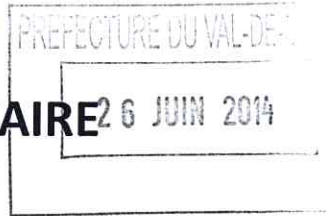


CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 juin 2014



Délibération n° 2014-06-24- 107

OBJET :	Approbation de la convention de partenariat avec l'Association MATERIAUPOLE Paris Seine-Amont dans le cadre du transfert des financements communaux des partenaires économiques
----------------	--

EXPOSE DES MOTIFS

Matériaupôle Paris Seine-Amont est une association créée en 2009 qui vise à être le pôle d'excellence sur les matériaux de dimension régionale.

Elle a vocation à regrouper tous les métiers, savoir-faire et techniques liées aux matériaux. Elle favorise l'émergence de projets innovants, expérimentaux, collaboratifs et de recherche. Pour ce faire, l'association regroupe en son sein des artistes, des designers, des industriels, des chercheurs et des utilisateurs des matériaux.

Le territoire du Val-de-Marne et en particulier la Seine-Amont bénéficie d'un tissu économique dynamique dans les secteurs de la création, des matériaux et de leurs mises en forme. Ce territoire concentre le potentiel nécessaire au développement de ce pôle d'excellence sur les matériaux, par la présence d'entreprises et de réseaux liés, de laboratoires et de structures de formation.

Les principales actions de Matériaupôle sont les suivantes :

- 1) Animation d'un pôle de compétences matériaux et procédés
- 2) Accompagnement de projets et de projets collaboratifs
- 3) Encadrement de projets de recherche et de développement
- 4) Développement d'un lieu d'expérimentation / atelier et espace de prototypage
- 5) Développement de formations
- 6) Communication et showroom

Les activités de Matériaupôle, dont le siège est en Seine-Amont à Vitry-sur-Seine, contribuent au développement économique du territoire, à la création d'activités et d'emplois, notamment dans la filière des éco-activités et des éco-matériaux.

Pour 2014 le Matériaupôle souhaite augmenter le nombre d'adhérents, qui sont actuellement au nombre de 29, avec 15 nouveaux prospects identifiés. En Seine-Amont le nombre d'adhérents serait porté à 15 (1 sur Choisy-le-Roi ; 7 à Ivry-sur-Seine ; 8 à Vitry-sur-Seine), dont 5 centres de compétences, 7 entreprises, 3 structures institutionnelles et 1 personne physique.

Le Matériaupôle élabore un nouvel axe de travail, sur l'accompagnement de porteurs de projets dans le local situé au 6 rue Pasteur à Vitry-sur-Seine, qui sert actuellement d'atelier de prototypage. L'association a candidaté à l'appel à projet de la région Ile-de-France « coworking, fablab et téléculture » pour équiper le lieu.

Matériaupôle entretient des liens privilégiés avec des réseaux structurés du territoire comme Elastopôle. Ces liens avec les autres filières et réseaux du territoire seront renforcés en 2014 avec l'installation prochaine sur le site du CNCP à Vitry-sur-Seine de Matériaupôle, de DEFI-Mécatronic et de la mission d'appui aux filières et à l'innovation de la Communauté d'agglomération Seine-Amont, favorisant les liens avec Soliage-Silver Valley et le cluster eau-milieux-sols.

Aussi le pôle d'excellence sur les matériaux contribue pleinement au développement économique de la Seine Amont de par le nombre de secteurs d'activités dans lequel il intervient et nombre d'acteurs qu'il mobilise (entreprises, établissements de recherche, de formation, artistes, designers, porteurs de projets,

Dans ces conditions il apparaît important de poursuivre l'accompagnement de l'Association MATERIAUPOLE Paris Seine-Amont fait par les Villes de Vitry-sur-Seine et d'Ivry-sur-Seine, par la mise en place d'une convention annuelle de partenariat et précisant notamment les actions spécifiques au territoire telles que l'organisation d'évènement sur le territoire (Matinale Matériaupôle au Mac Val) ainsi qu'un travail de rapprochement avec les acteurs économiques locaux comme Elastopôle, Défi Mécatronic, Soliage -Silver Valley et le Cluster Eau-Milieux-Sols.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

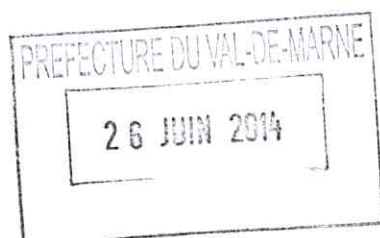
- Ouï l'exposé des motifs,
- Vu la délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2013 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la Ville
- vu le projet de convention l'Association MATERIAUPOLE Paris Seine-Amont et la Communauté d'Agglomération Seine Amont
- vu la demande de soutien de l'association Matériaupôle en date du 17 juin 2014
- vu le budget communautaire
- considérant l'intérêt que représente l'action de l'Association MATERIAUPOLE Paris Seine-Amont pour le soutien au développement des PME et de l'image innovante du territoire

DELIBERE

Article 1 : autorise le Président à signer la convention avec l'Association MATERIAUPOLE Paris Seine-Amont

Article 2 : approuve le versement d'une subvention à hauteur de 43 000 €

Article 3 : dit que les crédits sont inscrits au budget communautaire



Pierre Gosnat
Président de la Communauté d'agglomération
Seine-Amont

